

DU 8 JUIN 1978

DECRET N° 78/438 /MTJ-SGFPT/DFP 4-5-8/10
portant intégration et nomination de
Mr. BIZIBANDOKI Paul dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Servi-
ces Techniques (Agriculture).-

VISAS :

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU
PARTI, PREMIER MINISTRE; CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonc-
tionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 60-90 du 3-3-60 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3-2-62 por-
tant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A;

Vu le décret n° 63-81 du 26-3-63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8;

Vu le décret n° 67-50 du 24-2-67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements;

Vu le décret n° 74-470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5-7-62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu l'acte n° 001 du 3-4-77 structurant le Comité Militaire
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan;

Vu le décret n° 77-165 du 5-4-77 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'ordonnance n° 35-77 du 28-7-77 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu la lettre n° 0393/SGER-DAAF du 22-3-78 du Secrétaire
Général à l'Economie Rurale transmettant le dossier de l'inté-
ressé;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3-3-60 susvisé, Monsieur BIZIBANDOKI Paul, né le 11-6-1950 à Bacongo Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Agronome, délivré par l'Institut Supérieur d'Agronomie "Vassil KOLAROV"-Plovdiv(Bulgarie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 8 JUIN 1978

Par le 2° Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

P. Le Ministre de l'Economie Rurale
en Mission,
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

COMMANDANT XAVIER F. KATALI.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPE S.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

Alphonse MOUSSON-POUATI.-

APPLIICATIONS:

SGFPT/DFP	3
JORPC	1
DFP/BST	1
D.B.	3
DCF	1
MINI ECON.RUR.	1
SGER	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2